Kit quart d'heure sécurité · Industrie

Les six thèmes à imprimer, chacun avec ses questions et sa feuille de présence, et un calendrier de 52 semaines pour répartir les thèmes sur l'année.

Sommaire

Chariots et piétons	pages 2 et 3
Conduite du chariot élévateur	pages 4 et 5
Port des EPI	pages 6 et 7
Utiliser un extincteur	pages 8 et 9
Travail en hauteur	pages 10 et 11
Pont roulant et levage	pages 12 et 13
Calendrier annuel des quarts d'heure sécurité	pages 14 et 15

Comment utiliser le kit

1. Répartissez les thèmes dans le calendrier, un par semaine, en commençant par les risques de votre site.
2. Avant chaque quart d'heure, imprimez ses deux pages : le texte, puis les questions avec la feuille de présence.
3. Lisez debout, devant l'équipe, et posez les trois questions avant de lire la réponse attendue.
4. Classez la feuille signée avec les documents de la zone et cochez la semaine dans le calendrier.

Outil de travail de Fyware : ni formulaire officiel ni conseil juridique, et il ne garantit le respect d'aucune réglementation. Les feuilles de présence prouvent que chaque quart d'heure a eu lieu ; ce ne sont pas des attestations de formation. Vérifié le 29 octobre 2026.

Les thèmes un par un, et le simulateur où l'on pratique chaque risque : fyware.com/fr/ressources/quart-d-heure-securite/

Chariots et piétons

À lire en début de poste : les angles morts, l'avertisseur, les allées piétonnes et ce qu'on fait avant de traverser.

DURÉE
5 minutes

QUI L'ANIME
Le chef d'équipe ou le préventeur, debout devant l'équipe

QUAND L'UTILISER
En début de poste, quand chariots et piétons partagent la zone ou après un changement d'implantation

MATÉRIEL
Le plan de circulation de la zone et, si possible, un chariot à l'arrêt

À lire à voix haute

Bonjour à tous. Aujourd'hui, on parle d'un croisement qui se produit des centaines de fois par poste : un chariot d'un côté, des personnes à pied de l'autre.

Le cariste voit moins qu'on ne le croit. La charge levée masque l'avant, le mât coupe la vue et, en marche arrière, il regarde par-dessus l'épaule. Il y a des angles morts des deux côtés du chariot.

Prenez une scène banale. Quelqu'un sort de la salle de pause en regardant son téléphone, débouche dans l'allée derrière un rayonnage et tombe nez à nez avec un chariot qui recule. Le cariste a klaxonné, mais la personne avait ses écouteurs.

Quand vous êtes à pied : vous empruntez les allées piétonnes, vous vous arrêtez avant de traverser, vous regardez des deux côtés et vous cherchez le regard du cariste. S'il ne vous a pas vu, vous ne traversez pas.

Quand vous conduisez : vous ralentissez et vous klaxonnez aux intersections et dans les angles sans visibilité, vous respectez la vitesse fixée sur le site et, si la charge masque la vue, vous roulez en marche arrière ou vous demandez un guide.

Personne ne marche à côté d'un chariot en mouvement, ne passe sous des fourches levées ni ne monte sur les fourches. Et une allée piétonne encombrée par une palette se signale tout de suite.

Pour finir : dans l'allée, c'est toujours la personne à pied qui perd. Vérifier que le cariste vous a vu prend trois secondes.

Ce que dit le Code du travail

- Le Code du travail demande que les lieux de travail intérieurs et extérieurs soient aménagés de façon que la circulation des piétons et des véhicules se fasse de manière sûre (article R4224-3), et que les voies de circulation soient conçues pour que piétons ou véhicules les utilisent facilement, en toute sécurité (article R4214-9).
- La formation à la sécurité relative à la circulation des personnes est dispensée sur les lieux de travail et enseigne les règles de circulation des véhicules et engins de toute nature (article R4141-11).

Source : Code du travail, articles R4141-11, R4214-9 et R4224-3 (code.travail.gouv.fr). Vérifié le 29 octobre 2026.

Questions pour l'équipe

1. **Que faites-vous avant de traverser une allée où circulent des chariots ?**
 Réponse attendue : Je m'arrête, je regarde des deux côtés et je cherche le regard du cariste. S'il ne m'a pas vu, j'attends. Les lieux de travail sont aménagés pour que piétons et véhicules circulent de manière sûre (article R4224-3).
2. **Pourquoi le cariste ne voit-il pas toujours les piétons ?**
 Réponse attendue : Parce que la charge, le mât et la marche arrière créent des angles morts. C'est pour cela que la formation à la sécurité enseigne, sur les lieux de travail, les règles de circulation des véhicules et engins (article R4141-11).
3. **Que faire si l'allée piétonne est encombrée ?**
 Réponse attendue : Prévenir le chef d'équipe et ne pas improviser un passage entre les rayonnages. Les voies de circulation sont conçues pour que piétons et véhicules les utilisent facilement, en toute sécurité (article R4214-9).

Feuille de présence

Date _____ **Zone** _____ **Animé par** _____

#	Nom	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Outil de travail de Fyware : ni formulaire officiel ni conseil juridique. Cette feuille prouve que le quart d'heure a eu lieu ; ce n'est pas une attestation de formation.

Conduite du chariot élévateur

À lire en prise de poste : les vérifications avant de rouler, comment porter la charge et pourquoi seuls les caristes autorisés conduisent.

DURÉE
5 minutes

QUI L'ANIME
Le chef d'équipe du magasin ou le préventeur, à côté d'un chariot

QUAND L'UTILISER
En prise de poste, à l'arrivée d'un nouveau cariste ou d'un autre type de chariot

MATÉRIEL
Un chariot à l'arrêt et la check-list de prise de poste de l'entreprise

À lire à voix haute

Bonjour à tous. Aujourd'hui, on parle du chariot élévateur, la machine qui circule le plus parmi nous dans ce bâtiment.

Avant la première charge, le cariste vérifie son chariot : freins, direction, avertisseur, éclairage, fourches, chaînes du mât, pneus et fuites. Si quelque chose ne va pas, le chariot reste à l'arrêt et le chef d'équipe est prévenu.

Voici une situation qui se répète. Le poste commence en retard, quelqu'un saute la vérification pour gagner cinq minutes et découvre au milieu de l'allée que les freins sont faibles. Avec une charge sur les fourches, la découverte coûte cher.

En roulant, les fourches restent basses et la charge inclinée vers l'arrière. On ne lève pas la charge en roulant, on ne prend pas les virages vite et on ne dépasse jamais la capacité indiquée sur la plaque.

Si la charge masque la vue, on roule en marche arrière en regardant où l'on va, ou on demande un guide. Dans une pente, la charge reste du côté du haut.

Ne conduit un chariot que celui qui a reçu la formation adéquate et l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur. Si vous voyez quelqu'un conduire sans elle, dites-le.

Quand vous quittez le chariot : fourches au sol, commandes au neutre, moteur coupé et frein serré.

Pour finir : cinq minutes de vérification en début de poste évitent la précipitation au milieu. Aujourd'hui, chaque cariste fait la check-list complète avant de démarrer.

Ce que dit le Code du travail

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate, complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire (article R4323-55).
- Pour certains équipements, dont les chariots automoteurs à conducteur porté, la conduite est subordonnée à une autorisation de conduite délivrée par l'employeur (article R4323-56 et arrêté du 26 septembre 2025). Depuis le 1er octobre 2025, sa validité dépend d'une attestation du médecin du travail, valable cinq ans, qui atteste l'absence de contre-indication médicale (article R4323-56).

Source : Code du travail, articles R4323-55 et R4323-56 (code.travail.gouv.fr), et arrêté du 26 septembre 2025 relatif à la formation à la conduite. Vérifié le 29 octobre 2026.

Questions pour l'équipe

1. **Que vérifie le cariste avant la première charge ?**
 Réponse attendue : Les freins, la direction, l'avertisseur, l'éclairage, les fourches, les chaînes, les pneus et les fuites, avec la check-list de l'entreprise. Un chariot qui présente un défaut reste à l'arrêt jusqu'à sa réparation.
2. **Qui peut conduire un chariot élévateur ici ?**
 Réponse attendue : Celui qui a reçu une formation adéquate (article R4323-55) et qui détient l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur (article R4323-56). Depuis le 1er octobre 2025, sa validité dépend d'une attestation du médecin du travail, valable cinq ans.
3. **Le CACES est-il obligatoire ?**
 Réponse attendue : Non. Le Code du travail demande la formation adéquate et l'autorisation de conduite ; le CACES R489 est une recommandation de l'Assurance Maladie, qui aide l'employeur à vérifier les connaissances et le savoir-faire avant de délivrer cette autorisation.

Feuille de présence

Date _____ **Zone** _____ **Animé par** _____

#	Nom	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Outil de travail de Fyware : ni formulaire officiel ni conseil juridique. Cette feuille prouve que le quart d'heure a eu lieu ; ce n'est pas une attestation de formation.

Port des EPI

À lire en début de poste : ce qu'on vérifie sur ses EPI, ce qu'on fait quand ils sont abîmés et pourquoi bagues et bracelets comptent aussi.

DURÉE
5 minutes

QUI L'ANIME
Le chef d'équipe ou le préventeur, debout devant l'équipe

QUAND L'UTILISER
En début de poste, à l'arrivée de nouveaux ou d'intérimaires, ou quand les EPI de la zone changent

MATÉRIEL
Les EPI utilisés dans la zone : casque, lunettes, gants, protections auditives et chaussures de sécurité

À lire à voix haute

Bonjour à tous. Aujourd'hui, on parle de ce que vous portez en ce moment : casque, lunettes, gants, protections auditives et chaussures de sécurité. On les porte tous les jours, et c'est justement pour cela qu'on finit par ne plus les voir.

L'EPI est la dernière barrière. Avant lui viennent les protecteurs des machines, les modes opératoires et l'organisation de la zone. Il est là pour le jour où tout cela ne suffit pas : il doit donc être complet et en bon état au moment où personne ne s'attend à rien.

Prenez une scène qu'on voit dans beaucoup d'ateliers. Quelqu'un remonte ses lunettes sur le front parce qu'elles s'embuent, passe devant la meuleuse du poste voisin et reçoit un copeau dans l'œil. Les lunettes étaient à deux centimètres.

Avant de commencer, vérifiez votre équipement : casque sans fissure et avec sa coiffe complète, lunettes sans rayure qui gêne la vue, gants sans trou et adaptés à la tâche, bouchons propres, chaussures avec l'embout et la semelle en bon état.

Si quelque chose est abîmé, signalez-le tout de suite. On ne le répare pas avec du ruban adhésif, on n'emprunte pas celui du voisin et on ne continue pas à travailler avec : l'entreprise le remplace.

Et un point qu'on oublie souvent : bagues, bracelets, chaînes et cheveux longs sont aussi un risque, surtout près des pièces en rotation. Une bague qui accroche peut faire plus de dégâts que le choc dont le gant vous protège.

Pour finir : l'EPI protège tant qu'il est porté, complet et en bon état, de l'entrée à la sortie.

Ce que dit le Code du travail

- L'employeur fait bénéficier les travailleurs qui doivent utiliser un EPI d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement, renouvelée aussi souvent que nécessaire (article R4323-106). Il les informe des risques contre lesquels l'équipement protège et de ses conditions d'utilisation (article R4323-104).
- Les EPI sont fournis gratuitement par l'employeur, qui assure leur bon fonctionnement et leur maintien en état (article R4323-95) ; ils sont appropriés aux risques à prévenir et ne créent pas eux-mêmes de risques supplémentaires (article R4323-91).

Source : Code du travail, articles R4323-91, R4323-95, R4323-104 et R4323-106 (code.travail.gouv.fr). Vérifié le 29 octobre 2026.

Questions pour l'équipe

1. **Que vérifiez-vous sur vos EPI avant de commencer ?**
 Réponse attendue : Que le casque n'a pas de fissure, que les lunettes laissent bien voir, que les gants n'ont pas de trou et conviennent à la tâche, que les bouchons sont propres et les chaussures en bon état. L'employeur informe sur les risques contre lesquels l'EPI protège et sur ses conditions d'utilisation (article R4323-104).
2. **Qui fournit et entretient les EPI ?**
 Réponse attendue : L'employeur, gratuitement. Il assure leur bon fonctionnement et leur entretien par les réparations et remplacements nécessaires (article R4323-95).
3. **Pourquoi l'EPI est-il la dernière barrière ?**
 Réponse attendue : Parce que les protecteurs, les modes opératoires et l'organisation passent avant. Les EPI sont appropriés aux risques et aux conditions de travail (article R4323-91), et l'employeur forme à leur port, avec un entraînement si besoin (article R4323-106).

Feuille de présence

Date _____ **Zone** _____ **Animé par** _____

#	Nom	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Outil de travail de Fyware : ni formulaire officiel ni conseil juridique. Cette feuille prouve que le quart d'heure a eu lieu ; ce n'est pas une attestation de formation.

Pratiquer ce risque: fyware.com/fr/simulateur-epi · Autres thèmes: fyware.com/fr/ressources/quart-d-heure-securite/port-des-epi

Utiliser un extincteur

À lire en début de poste : où sont les extincteurs de la zone, comment s'en servir, quand renoncer et pourquoi rien ne se pose devant.

DURÉE
5 minutes

QUI L'ANIME
Le chef d'équipe, le préventeur ou un équipier de première intervention

QUAND L'UTILISER
En début de poste, après un changement d'implantation ou avant un exercice d'évacuation

MATÉRIEL
Un extincteur de la zone, sans le percuter, et le plan d'évacuation

À lire à voix haute

Bonjour à tous. Aujourd'hui, on parle des extincteurs de notre zone : où ils sont, comment on s'en sert et surtout quand il ne faut pas s'en servir.

Un extincteur sert à combattre un début d'incendie, un petit feu. Si le feu dépasse votre taille, si la fumée envahit le local ou si vous n'avez pas d'issue dégagée derrière vous, la bonne décision est d'évacuer et de donner l'alerte.

Prenez une scène banale. Quelqu'un pose une palette devant l'extincteur, juste pour cinq minutes. Pendant ces cinq minutes, un feu se déclare dans l'armoire électrique d'à côté, et celui qui court l'éteindre perd des secondes à déplacer la palette.

Rappelons comment on s'en sert : on retire la goupille, on vise la base des flammes, on appuie sur la poignée et on balaie de gauche à droite, à bonne distance et avec la sortie dans le dos.

Chaque extincteur convient aux classes de feu indiquées sur son étiquette. De l'eau sur une armoire électrique sous tension, c'est un risque d'électrocution. En cas de doute, on évacue et on prévient.

Et souvenez-vous : on ne pose rien devant un extincteur, on ne s'en sert pas pour caler une porte et, s'il a servi, même un peu, on le signale pour qu'il soit rechargé.

Pour finir : aujourd'hui, chacun repère l'extincteur le plus proche de son poste et la sortie la plus proche de cet extincteur.

Ce que dit le Code du travail

- L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs (article R4227-28).
- La consigne de sécurité incendie prévoit des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent notamment à se servir des moyens de premier secours ; ils ont lieu au moins tous les six mois et leur date est consignée sur un registre (article R4227-39).

Source : Code du travail, articles R4227-28 et R4227-39 (code.travail.gouv.fr). Vérifié le 29 octobre 2026.

Questions pour l'équipe

1. **Quand essaie-t-on d'éteindre et quand évacue-t-on ?**
 Réponse attendue : On essaie seulement si le feu est petit, si l'extincteur est de la bonne classe et si une issue est dégagée derrière soi. Sinon, on évacue et on donne l'alerte, selon la consigne de sécurité incendie du site.
2. **Où vise-t-on avec l'extincteur ?**
 Réponse attendue : La base des flammes, en balayant de gauche à droite et à bonne distance. Viser les flammes gaspille l'agent extincteur.
3. **Tous les combien fait-on des exercices incendie ?**
 Réponse attendue : Au moins tous les six mois. La consigne de sécurité incendie prévoit des exercices où l'on apprend notamment à se servir des moyens de premier secours, et leur date est consignée sur un registre (article R4227-39).

Feuille de présence

Date _____ **Zone** _____ **Animé par** _____

#	Nom	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Outil de travail de Fyware : ni formulaire officiel ni conseil juridique. Cette feuille prouve que le quart d'heure a eu lieu ; ce n'est pas une attestation de formation.

Travail en hauteur

À lire en début de poste : la protection collective d'abord, la vérification du harnais et de l'ancrage, et pourquoi on n'est jamais seul.

DURÉE
5 minutes

QUI L'ANIME
Le chef d'équipe ou le préventeur, avant la tâche

QUAND L'UTILISER
En début de poste avec un travail en hauteur, ou quand la zone de travail change

MATÉRIEL
Un harnais antichute, une longe et l'analyse de risques de la tâche

À lire à voix haute

Bonjour à tous. Aujourd'hui, on parle des chutes de hauteur, et on commence par une règle : le Code du travail ne fixe pas de hauteur en dessous de laquelle on peut se passer de protection. Le travail en hauteur se fait à partir d'un plan de travail conçu et équipé pour préserver la sécurité.

Cela concerne la mezzanine sans garde-corps, la plateforme sur la ligne, la passerelle de maintenance. Peu importe que le travail dure deux minutes.

Prenez une scène qui se répète. Il manque un boulon pour finir, le harnais est resté en bas et quelqu'un décide de monter juste une minute sans s'attacher. Une chute n'attend pas que la minute soit finie.

D'abord la protection collective : garde-corps, plateforme ou nacelle. Le harnais vient quand la protection collective n'est pas possible.

Avant de monter avec un harnais, vérifiez les coutures, les boucles et la longe, et assurez-vous que le point d'ancrage a été prévu pour cela. Ce qui est abîmé est retiré du service.

Avec un harnais, on ne travaille jamais seul : quelqu'un doit pouvoir vous secourir rapidement.

En bas aussi, il y a du travail : on balise la zone, on ne laisse pas d'outils en vrac en haut et on ne passe pas sous quelqu'un qui travaille.

Pour finir : si les conditions changent, s'il n'y a pas d'ancrage ou si quelque chose vous paraît anormal, arrêtez et prévenez votre chef. Vous pouvez vous retirer d'une situation de danger grave et imminent.

Ce que dit le Code du travail

- Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs (article R4323-58). La prévention des chutes se fait par des garde-corps placés entre un mètre et 1,10 m, avec plinthe, main courante et lisse intermédiaire, ou par un moyen équivalent (article R4323-59).
- Lorsque la protection collective ne peut pas être mise en œuvre, on utilise un système d'arrêt de chute qui ne permet pas une chute libre de plus d'un mètre, et le travailleur ne reste jamais seul (article R4323-61). Le travailleur peut se retirer d'une situation de danger grave et imminent (article L4131-1).

Source : Code du travail, articles L4131-1, R4323-58, R4323-59, R4323-61 et R4323-106 (code.travail.gouv.fr). Vérifié le 29 octobre 2026.

Questions pour l'équipe

1. **À partir de quelle hauteur faut-il se protéger contre les chutes ?**
 Réponse attendue : Le Code du travail ne fixe pas de hauteur minimale : dès qu'il y a un risque de chute, le travail se fait à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé pour préserver la sécurité (article R4323-58), avec des garde-corps placés entre un mètre et 1,10 m ou un moyen équivalent (article R4323-59).
2. **Quand utilise-t-on un harnais ?**
 Réponse attendue : Quand la protection collective ne peut pas être mise en œuvre. Le système d'arrêt de chute ne doit pas permettre une chute libre de plus d'un mètre (article R4323-61).
3. **Pourquoi ne travaille-t-on jamais seul avec un harnais ?**
 Réponse attendue : Pour pouvoir être secouru dans un délai compatible avec la préservation de sa santé (article R4323-61). Une personne suspendue dans son harnais doit être dégagée vite.

Feuille de présence

Date _____ **Zone** _____ **Animé par** _____

#	Nom	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Outil de travail de Fyware : ni formulaire officiel ni conseil juridique. Cette feuille prouve que le quart d'heure a eu lieu ; ce n'est pas une attestation de formation.

Pratiquer ce risque: fyware.com/fr/semaine-de-la-securite · Autres thèmes: fyware.com/fr/ressources/quart-d-heure-securite/travail-en-hauteur

Pont roulant et levage

À lire en début de poste : ce qu'on vérifie avant de lever, comment on travaille avec le chef de manœuvre et pourquoi la zone sous la charge reste vide.

DURÉE
5 minutes

QUI L'ANIME
Le chef d'équipe ou le préventeur, avec le pontier et l'élingueur

QUAND L'UTILISER
En début de poste avec des levages, ou quand le type de charge change

MATÉRIEL
Les élingues, chaînes et sangles de la zone et les gestes de commandement convenus

À lire à voix haute

Bonjour à tous. Aujourd'hui, on parle du pont roulant et du levage, un travail d'équipe entre celui qui conduit, celui qui élingue et celui qui guide.

Avant de lever, on vérifie le crochet et son linguet, le câble, les chaînes et les sangles. Un fil cassé, une maille allongée ou une sangle coupée, et le levage n'a pas lieu.

Prenez une scène banale. La charge monte un peu de travers, le pontier essaie de corriger en roulant et elle se met à se balancer. Si quelqu'un est dessous, le problème n'est plus la charge.

La règle la plus simple est aussi la plus importante : personne ne reste sous une charge suspendue et personne ne traverse le trajet qu'elle va suivre.

Le pontier suit les gestes d'un seul chef de manœuvre, convenus avant de commencer. S'ils se perdent de vue, tout s'arrête.

On ne lève jamais plus que la charge maximale indiquée sur le pont et on n'improvise pas l'élingage. Si on ne connaît pas le poids, on demande avant de lever.

Avant de bouger, on prévient les personnes de la zone et on regarde tout le trajet, de la prise à la dépose. Si quelqu'un apparaît sur le chemin, la charge attend, arrêtée et basse.

Pour finir : seuls les pontiers formés conduisent le pont. Aujourd'hui, chacun vérifie ses accessoires de levage avant le premier mouvement.

Ce que dit le Code du travail

- La conduite des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate, complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire (article R4323-55).
- La formation à la sécurité relative aux conditions d'exécution du travail enseigne les comportements et les gestes les plus sûrs, si possible avec des démonstrations, et le fonctionnement des dispositifs de protection et de secours (article R4141-13).

Source : Code du travail, articles R4141-13 et R4323-55 (code.travail.gouv.fr), et arrêté du 26 septembre 2025. Vérifié le 29 octobre 2026.

Questions pour l'équipe

1. **Que vérifie-t-on avant un levage ?**
 Réponse attendue : Le crochet et son linguet, le câble, les chaînes et les sangles. Un accessoire abîmé est mis de côté et signalé.
2. **Où se tiennent ceux qui ne conduisent pas ?**
 Réponse attendue : Hors de la zone sous la charge et hors de son trajet. Une charge suspendue ne s'accompagne pas par en dessous.
3. **Faut-il une autorisation de conduite pour le pont roulant ?**
 Réponse attendue : Le Code du travail exige une formation adéquate (article R4323-55). Pour les ponts roulants, l'autorisation de conduite n'est pas réglementairement obligatoire ; l'Assurance Maladie recommande une autorisation volontaire après le CACES R484.

Feuille de présence

Date _____ **Zone** _____ **Animé par** _____

#	Nom	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Outil de travail de Fyware : ni formulaire officiel ni conseil juridique. Cette feuille prouve que le quart d'heure a eu lieu ; ce n'est pas une attestation de formation.

Pratiquer ce risque: fyware.com/fr/simulateur-pont-roulant · Autres thèmes: fyware.com/fr/ressources/quart-d-heure-securite/pont-roulant

Calendrier annuel des quarts d'heure sécurité

Un thème par semaine ; les thèmes sont une proposition. La version modifiable, avec les dates qui suivent toutes seules et le registre des quarts d'heure réalisés, est sous Excel : fyware.com/descargas/quart-d-heure-securite-calendrier.xlsx

Semaine	Date	Thème	Fait ?
1		Chariots et piétons	
2		Rangement et propreté	
3		Port des EPI	
4		Protection des mains	
5		Utiliser un extincteur	
6		Outils à main et électroportatifs	
7		Travail en hauteur	
8		Actes et situations dangereuses	
9		Pont roulant et levage	
10		Conduite du chariot élévateur	
11		Bruit et protections auditives	
12		Risque électrique	
13		Gestes et postures	
14		Premiers secours	
15		Évacuation et point de rassemblement	
16		Forte chaleur et canicule	
17		Routine et précipitation	
18		Signalisation de sécurité	
19		Échelles et escabeaux	
20		Soudage et travaux par point chaud	
21		Produits chimiques et FDS	
22		Espaces confinés	
23		Presqu'accidents : les signaler	
24		Chute de plain-pied	
25		Droit d'alerte et de retrait	
26		Thème propre à la zone	
27		Chariots et piétons	
28		Rangement et propreté	
29		Port des EPI	
30		Protection des mains	
31		Utiliser un extincteur	
32		Outils à main et électroportatifs	
33		Travail en hauteur	
34		Actes et situations dangereuses	
35		Pont roulant et levage	
36		Conduite du chariot élévateur	
37		Bruit et protections auditives	
38		Risque électrique	
39		Gestes et postures	
40		Premiers secours	
41		Évacuation et point de rassemblement	
42		Thème propre à la zone	

Semaine	Date	Thème	Fait ?
43		Routine et précipitation	
44		Signalisation de sécurité	
45		Échelles et escabeaux	
46		Soudage et travaux par point chaud	
47		Produits chimiques et FDS	
48		Espaces confinés	
49		Presqu'accidents : les signaler	
50		Chute de plain-pied	
51		Droit d'alerte et de retrait	
52		Thème propre à la zone	

Outil de travail de Fyware : ni formulaire officiel ni conseil juridique. Cette feuille prouve que le quart d'heure a eu lieu ; ce n'est pas une attestation de formation.